

AA284

EXPERTISE

1 jour 7 heures

613 €

Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

Calculer la majoration de rente en cas de faute inexcusable de l'employeur

Calcul de la majoration de rente en cas d'invalidité et de décès

OBJECTIFS

- Calculer la majoration de rente en cas d'invalidité et de décès pour comprendre et contrôler les réclamations de la Sécurité sociale
- Connaître les modalités de récupération de la majoration de rente selon sa date d'attribution

PROGRAMME

REMARQUE : Toutes les modifications du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations, seront prises en compte dans nos contenus.
Ordonnance 2016-131 du 10/02/2016 entrant en vigueur au 01/10/2016

A. RAPPEL DES RÈGLES D'INDEMNISATION EN ACCIDENT DU TRAVAIL, DES VICTIMES ET DES AYANTS DROIT

B. ÉTUDE DES RÈGLES SPÉCIFIQUES D'INDEMNISATION EN FIE DES VICTIMES ET DES AYANTS DROIT

C. ÉTUDE DE MODALITÉS DE RÉCUPÉRATION DE LA MAJORATION DE RENTE PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE SELON LA DATE D'ATTRIBUTION DE LA RENTE

1. Règles applicables avant le 01/04/2013
2. Règles applicables depuis le 01/04/2013 (décret en attente)

PUBLIC

- Chargés d'indemnisation risques corporels non automobiles

PRÉ-REQUIS

Connaître l'environnement juridique de la FIE, minimum de connaissance des règles d'indemnisation en accident du travail des victimes et des ayants droit.

AA121 - AA103

POINTS FORTS

Exemples : les participants étudient les règles d'indemnisation des victimes et des ayants droit selon les règles applicables en accident du travail et selon les règles spécifiques en FIE. Ils apprennent à calculer et récupérer la majoration de rente à partir de cas concrets.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance responsabilité civile entreprises, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

2 juillet 

Disponible en régions sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.